

**AVIS PUBLIC**  
**AVIS DE PROMULGATION**  
**Règlement MRC2022**

**AVIS PUBLIC**, est par la présente donnée par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Clotilde

- Que lors de sa séance du 17 octobre 2022, le conseil de la Municipalité de Sainte-Clotilde a procédé à l'adoption du règlement MRC2022 harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés, applicable par la Sûreté du Québec;
- Que le règlement MRC2022 sera officiellement en vigueur ce 14<sup>e</sup> jour de novembre 2022;
- Que le règlement ci-haut mentionné peut être consulté au bureau de la Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Clotilde, situé au 2452 chemin de l'Église à Sainte-Clotilde, et ce durant les heures d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Sainte-Clotilde, ce 14<sup>e</sup> jour de novembre 2022



Amélie Latendresse  
Directrice générale et greffière-trésorière